(Décret n° 2005-213 du 2 mars 2005 modifié par le Décret n°2016-726 du 1er juin 2016)

La CDU est chargée d'assister et d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de l'informer sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnels dont elle dispose.

Vous pouvez vous adresser à la CDU en adressant un courrier au Directeur de l'établissement ou en demandant les coordonnées des Représentants des Usagers à l'accueil.

Composition de la Commission Des Usagers (CDU)

PRESIDENT (par Intérim)	
Aurélien J.	Directeur d'Etablissement
VICE -PRESIDENT	
Martine T.	Représentant des usagers
MEDIATEURS MEDICAUX	
Titulaire : Dr. AIT-AMEUR	Psychiatre
Suppléant : Dr COULLAUT	Psychiatre
MEDIATEURS NON MEDICAUX	
Titulaire : Cindy T.	Cadre IDE
Suppléant : **Corinne C.**	Assistante de Direction
REPRESENTANTS DES USAGERS	
Titulaire : Martine T.	Association UNAFAM
Titulaire : Jacques P.	Association UNAFAM
Suppléant : Fabienne B.	Association UNAFAM
Suppléant : poste à désigner	
CELLULE QUALITE / GESTION DES RISQUES	
Aurélien J.	Responsable Qualité / Gestion des risques